27me Année N° 5684 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 19 Février 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place. (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 18 FÉVRIER 1883

LE REJET DES LOIS DE PROSCRIPTION

Hier le Sénat a décidé à une majorité de cinq voix que les Princes ne seraient pas livrés à l'arbitraire gouvernemental; qu'ils auraient les mêmes droits que tous les citoyens français.

La majorité est infime. Elle suffit toutefois à empêcher une grande injustice.

Ce résultat a surpris tout le monde. Le Gouvernement, et les groupes avancés du parti républicain avaient si habilement fait le siège de leurs collègues du Centre-Gauche, qu'ils se croyaient assurés du triomphe de la proposition Barbey.

Leur espoir a été déçu.

Qu'importe : quand on compare l'attitude du Sénat au premier jour avec son attitude dans la séance d'hier, on ne peut s'empêcher de constater avec regret que les grands caractères disparaissent, et qu'auprès d'un grand nombre d'hommes politiques, les intrigues valent mieux que le droit le mieux établi.

Il y a quinze jours, les bureaux choisissaient les commissaires parmi les sénateurs les plus énergiquement opposés à toute loi d'exception. Le recensement des votes accusait une majorité de quarante-deux voix contre toute mesure arrachant les Princes au régime du droit commun.

En séance publique un grand nombre de ceux qui avaient voté pour la liberté et pour la justice — protégés par le secret du scrutin — votèrent les lois Barbey et Waddington, sacrifiant leurs convictions, le repos de leur conscience à de mesquines questions d'intérêt électoral ou de popularité.

Les quarante-deux voix de majorité ne furent plus que dix, contre la proposition Barbey; elles devinrent une infime minorité contre la proposition Waddington.

De dix voix, il n'en est resté hier que cinq.

Le résultat est le même que si les princes avaient été défendus par une majorité compacte et considérable.

Il n'y a rien de changé dans leur situation. On peut répéter en l'étendant, le mot célèbre d'un de nos rois : Il n'y a que quelques Français de plus, qu'on voulait arracher à la France.

Mais l'enseignement qui s'évince du vote d'hier, c'est qu'il ne faut absolument pas compter sur le Sénat.

Puisqu'il n'a su empêcher une grande injustice qu'au prix des plus violents efforts—et avec une majorité ridicule—il est évident qu'il consentira à tous les sacrifices, lorsqu'il pourra, sans se déshonorer complétement, souscrire aux caprices révolutionnaires de la Chambre.

Les générations nouvelles d'hommes politiques n'ont révélé aucun de ces esprits éminents, qui dominent leur époque de toute la hauteur de leur génie ; c'est un grand malheur.

Mais il en est un autre plus considérable, c'est l'absence encore plus complète de grands caractères.

La séance d'hier en est une preuve.

Nous avons vu des hommes votant selon leur conscience—*anonymement*—dans les bureaux, reculer lorsqu'il s'est agi de voir leur vote inscrit au *Journal officiel*.

La notion du devoir s'efface.

Et quand la notion du devoir s'efface chez un peuple ; il est en pleine décadence.

Il ne faut pas se réjouir outre mesure du vote d'hier, et croire qu'il sera le point de départ d'une ère de résistance. Nous désirons vivement nous tromper, mais nous craignons fort que ce soit là un acte isolé, et non point l'exécution d'un plan concerté pour s'opposer à toute tentative criminelle du Palais-Bourbon.

Félicitons-nous toujours de ce qu'une grande infamie a été empêchée.

PIERRE SALVAT.

VRAI PATRIOTISME

Nous croyons utile de reproduire, d'après le compte-rendu *in extenso* du *Journal officiel*, les paroles prononcées par Mgr Freppel, jeudi, à la Chambre, à propos de la loi de proscription.

Au milieu des avilissements et des amertumes de l'heure présente, ces fières et nobles paroles élèvent et reposent : c'est la voix de la patrie elle-même, c'est la voix de la mère, reprochant à ses fils d'oublier les gloires de leurs ainés, l'honneur des vieux services de la dette du passé.

Voici les belles paroles de Mgr Freppel :

« Si je prends la liberté de demander à la Chambre cinq minutes d'attention, c'est que j'ai peut-être un titre particulier, une qualité personnelle pour protester contre les mesures qu'on lui propose d'adopter. Je ne saurais, en effet, oublier un seul instant que c'est aux souverains dont on vous demande de frapper la famille que je dois, moi qui vous parle, l'honneur d'être Français. (Applaudissements à droite.)

» C'est donc en ma qualité d'Alsacien, c'est au nom de l'Alsace-Lorraine..... (Exclamations à gauche.)

... » C'est comme interprète de nos frères absents de la grande famille française, que je viens du haut de cette tribune protester contre la proscription des membres de la famille de Louis XIV. (Nouvelles exclamations à gauche. — Vifs applaudissements à droite.)

» Cette Alsace, cette Lorraine, dont nous pleurons la perte, et qui, avant nos désastres de 1870, faisaient notre légitime orgueil, à qui les deviez-vous ? Qui les avaient réunies au territoire national à force d'habileté et de persévérance ? La maison de France. (Bruit à gauche ! — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

» Les ancêtres de ces princes, que l'on vous demande de proscrire, d'envoyer en exil, de disperser sur tous les chemins de l'Europe, que l'on vous propose de traiter comme des étrangers, comme des suspects, comme des ennemis !... (Interruptions.)

» Eh bien ! je dis qu'une ingratitude aussi profonde retentirait douloureusement au cœur des Alsaciens Lorrains (Réclamations à gauche. — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

» Je dis qu'une pareille proscription, qu'une expulsion aussi odieuse serait une injure cruelle à ce drapeau de l'Alsace-Lorraine. (Applaudissements à droite.)

» 1648, 1766, voilà des dates dont se souviennent les Alsaciens et les Lorrains. C'est la date de leur incorporation ou plutôt de leur retour à la grande famille française. Or, à chacune de ces dates, je vois briller, je vois resplendir le nom de Bourbon, le nom de la maison de France. (Applaudissements à droite.)

» Proscrire les Bourbons, frapper la maison de France, c'est atteindre du même coup l'Alsace et la Lorraine... (Vives protestations à gauche. — Applaudissements à droite), car leurs noms sont à jamais inséparables dans l'histoire (Nouveaux applaudissements à droite.)

» J'ai rempli, messieurs, un devoir de reconnaissance. (Applaudissements répétés à droite.)

Nous ne louerons pas ces paroles. Tout Français digne de ce nom partagera la patriotique émotion qui les a inspirées, le sentiment juste et profond qui anime cet appel à la conscience nationale, à la mémoire de la France.

LES EMBLÈMES SÉDITIEUX

Le gouvernement, de plus en plus libéral, vient de demander au Parlement une loi qui lui permette de punir de la prison et de l'amende, tout individu qui arborera, vendra, distribuera ou étalera des emblèmes séditieux.

Que faut il entendre par *emblèmes séditieux?* Nous trouvons la réponse à cette question dans un commentateur de Voltaire :

« De même que Voltaire disait à propos de l'orthodoxie et de l'hétérodoxie : l'orthodoxie, dit le théologien, est ma doxie à moi, l'hétérodoxie c'est la doxie des autres, nous disons : L'insurrection sainte est le mouvement que moi et les miens nous faisons contre les autres partis : la *sédition* est le mouvement que les autres partis font contre moi et les miens. »

Voilà le lecteur fixé sur ce qu'il faut entendre par *emblèmes séditieux*.

***

L'histoire de France nous fournit une intéressante nomenclature d'*emblèmes séditieux* : depuis le chaperon rouge et bleu d'Etienne Marcel jusqu'au bouquet de violettes des bonapartistes.

Le chaperon qu'Etienne Marcel fit adopter aux Parisiens était aux couleurs de la ville, mi partie rouge et bleu, il faut attaché avec un fermoir de métal émaillé aux mêmes couleurs « insigne d'alliance de vivre et de mourir avec lui » (1356).

Les Jacques qui ravagèrent, ensanglantèrent le pays en 1358 n'arboraient pas d'emblèmes séditieux communs à toutes les bandes. Il faut cependant considérer comme telles les bannières des villes ou des corporations qu'ils déployaient dans leurs marches et dans les batailles qu'ils livraient à la noblesse. C'est ainsi que la bannière de Meaux, arborée par Jehan de Soulas, qui avait livré la ville aux Jacques, était en réalité un emblème séditieux.

Les Maillotins de 1380 furent dans le même cas, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas de signes de ralliement adoptés par toutes ces bandes. A moins de considérer comme emblème séditieux le terrible maillet de fer à l'aide duquel ils assommaient leurs adversaires.

∴

Les Cabochiens qui succédèrent aux Maillotins (1413), et qui commirent à eux seuls autant d'horreurs que les *Maillotins* et les *Jacques* réunis, avaient pour signe de ralliement le chaperon blanc, coiffure des Gantois révoltés, et dont ils forcèrent Charles VI et les seigneurs qui l'entouraient de se couvrir, comme les révoltés de 1792 devaient imposer le bonnet rouge à Louis XVI. — Chaperon blanc et bonnet rouge emblèmes séditieux, avec cette différence que le chaperon des Cabochiens ne fut jamais emblème national et que le bonnet rouge devint un jour la coiffure du peuple français. La nuance est à signaler, il nous semble.

En 1451, la croix rouge des Anglais, qui occupaient les provinces françaises, fut considérée, à bon droit, comme emblème séditieux, en opposition avec la croix blanche qu'avaient adoptée les armées royales.

L'écharpe blanche des huguenots pendant les guerres de religion était un emblème séditieux au même titre que l'écharpe noire des ligueurs.

La fronde eut deux emblèmes séditieux : une fronde et un bouchon de paille. Depuis 1648 jusqu'à 1652, c'est-à-dire pendant la première période de ces troubles, la fronde était le signe de ralliement. Ce signe consistait en un cordon tressé en forme de fronde et noué autour du chapeau.

On raconte que le cardinal Mazarin, dans un moment de réconciliation, entre le Parlement et lui, dit, en badinant, aux députés de la compagnie, qu'il était devenu frondeur, et leur fit voir son chapeau, garni d'une fronde en guise de cordon.

Tout se fit alors à la fronde, étoffes, rubans, dentelles, épées, pain même !

En 1652 ce fut la paille qui devint l'emblème des frondeurs, emblème séditieux au premier chef.

Voici comment *Mademoiselle* raconte le fait dans ses Mémoires, 4 juillet 1652 :

« Pour se reconnaître, le Prince avait fait prendre à tous ses soldats de la paille. Je ne sais pas comment cela fut su parmi le peuple; ils crurent que pour être zélés pour le parti il en fallait avoir; de sorte que le matin du 4 juillet cela courut tellement que même les religieux furent contraints d'en porter; et ceux qui n'en avaient pas, on leur criait : aux Mazarins ! et ils étaient battus. »

Dubuisson Aubenay rapporte que « ceux ou celles qui n'avaient pas de bouquet de paille sur la tête étaient arrêtés dans les rues par la canaille avec menace de mort. » Les carrosses devaient en avoir « aucuns particuliers allant par les rues à pied et même en carosse ont, faute d'avoir de la paille, été attaqués et tués ou maltraités par la canaille. »

On lit dans une *mazarinade* du 31 mai 1652, les statuts des *Chevaliers de la Paille* :

Tous les chevaliers de la Paille
Estant receus sont avertis,
D'exterminer cette canaille
De Mazarins, grands et petits.

Le premier emblème séditieux qui fut arboré par les révolutionnaires de 89 fut la feuille d'arbre arrachée par Camille Desmoulins (12 juillet 1789) et mise par lui à son chapeau. Pauvres petites feuilles d'arbres créées pour abriter les hommes contre les ardeurs du soleil, qui vous eût dit qu'un jour vous seriez condamnées, à cet usage.

Vint ensuite la cocarde verte; mais on s'aperçut que le vert était la couleur de la livrée du comte d'Artois et nous eûmes alors la cocarde tricolore, qui, après n'avoir été qu'un emblème séditieux, devait devenir la vraie cocarde nationale, pour être plus tard classée de nouveau parmi les emblèmes séditieux et finalement, du moins jusqu'à présent, rester la cocarde du pays.

En 1793, qui ne portait pas la cocarde tricolore, femmes ou enfants, était menacé de mort, absolument comme les anti-frondeurs sans paille de 1652. Différents arrêtés, 11 février 1792, juillet 1792, furent pris pour imposer la cocarde tricolore aux femmes ! Celle qui sortait sans cocarde était condamnée à la prison; en 1793 il fut pris un arrêté en vertu duquel les promenades publiques étaient interdites aux femmes sans cocarde.

Vers le même temps, les Vendéens s'obstinaient à porter la cocarde blanche.

∴

De 1789, pendant toute la période révolutionnaire, la cocarde blanche, le drapeau blanc, le lis, la croix blanche furent décrétés emblèmes séditieux ; et étaient considérés comme mauvais citoyens, ceux qui ne se coiffaient pas du bonnet rouge !

Le drapeau rouge honni d'abord par les républicains, comme emblème séditieux, est acclamé sous la Terreur ! Malheur à celui qui ne s'inclinera pas devant lui : l'échafaud l'attend !

L'Empire s'impose ; le bonnet rouge est proscrit à son tour comme l'emblème de la Terreur, comme le plus sinistre des emblèmes séditieux.

L'Empire s'écroule sous le poids de ses victoires, aussitôt les abeilles, les aigles et les violettes deviennent des emblèmes séditieux.

Les chevaliers du lys poursuivent les *Brigands de la Loire* qui osent se montrer avec un bouquet de violettes à la boutonnière.

Que de sang ces pauvres petites fleurs ont fait verser !

On sait que pour s'être montrée sur la scène du Théâtre-Français avec une robe semée d'abeilles d'or et ornée de violettes, Mlle Mars fut huée, conspuée, et faillit être écharpée par le parterre !

Avec la Révolution de Juillet, c'est le drapeau blanc, l'œillet blanc qui passent à l'état d'emblèmes séditieux.

De 1830 à 1848, l'œillet rouge, l'œillet blanc et la violette, sont poursuivis comme emblèmes séditieux.

On se souvient des persécutions, des condamnations dont le papetier Jeanne du passage Choiseul fut l'objet, pour étalage et ventes d'emblèmes légitimistes.

Le drapeau noir des voraces Lyonnais ne doit pas être oublié non plus dans cette nomenclature.

Le second Empire est proclamé, le rouge, le blanc, restent encore aux rangs des emblèmes séditieux, mais on y ajoute le *coq* gaulois.

Nous voici sous la troisième république, et dès le 4 Septembre, la violette redevient proscrite, l'abeille est exécrée, le lys honni !

C'est le rouge qui triomphe sous la Commune.

Il y a quelques jours, un journal radical dénonçait comme emblèmes séditieux un petit crucifix que certains citoyens du Midi portent en breloques, et demandait que ces citoyens fussent poursuivis.

Demain, une plume de faisan sera considérée comme un emblème orléaniste !

En attendant, aujourd'hui, l'emblème séditieux par excellence c'est la croix d'abord ! Par l'ordre du gouvernement, la croix est arrachée des hospices, des écoles, des cimetières, des routes, des tribunaux.

Emblèmes séditieux; les statues de la Vierge, les crucifix, les images de sainteté, trop heureux seront les citoyens qui surpris dans la rue avec un œillet blanc, ou un bouquet de violettes, où une croix à la boutonnière ne seraient pas expulsés ou condamnés à la prison pour port d'emblèmes séditieux.

Quant au drapeau rouge, on le tolérera jusqu'à ce qu'on l'acclame.

Ce sera peut-être la loi de demain.

EM. DE LYDEN.

CIRCULAIRE
DE LA
Société Générale d'éducation & d'enseignement
Au sujet des manuels d'instruction civique

La *Société générale d'éducation et d'enseignement* vient d'adresser à ses correspondants la circulaire suivante :

« Paris, le 12 février 1883.

» Monsieur et cher confrère,

» Dès qu'a paru la loi de 1882, nous avons, vous le savez, nettement délimité le terrain de notre action. Cette entreprise tyrannique soulevait des questions de conscience qu'il ne nous appartenait pas de trancher et sur lesquelles nous devions attendre les décisions de l'autorité spirituelle. Nous avons été, nous ne cesserons jamais d'être fidèles à cette résolution.

» La neutralité de l'école, fût-elle sincère, a toujours été regardée par l'Eglise comme un grand péril pour la foi des enfants. Si l'éducation contre Dieu tue le sentiment moral, l'éducation sans Dieu le mutile et l'atrophie ; et celle-ci d'ailleurs conduit le plus souvent à la première.

» Néanmoins, NN. SS. les évêques ont tenu à pousser la condescendance jusqu'à ses dernières limites ; et, tout en étant unanimes pour recommander aux parents de préférer, partout où ils en ont le choix, l'école libre chrétienne, à l'école officielle neutre, il n'ont pas cru, quelles que fussent leurs craintes, devoir aller jusqu'à interdire aux familles catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école publique, pourvu que la neutralité, loyalement observée, n'y dégénérât pas en hostilité contre la religion.

» Dès lors, notre voie était tracée et nous réaumâmes notre programme d'action dans les trois points suivants, dont nous ne nous sommes jamais départis :

Favoriser la multiplication des écoles libres;

» Surveiller de près l'enseignement public, auquel, en fait, les trois quarts des enfants du peuple restent condamnés ;

» Assister, dans leur légitime résistance, les pères de famille à qui leur conscience imposerait le devoir de ne pas envoyer leurs enfants dans les écoles publiques.

I

» Aujourd'hui, dans beaucoup d'écoles publiques, la neutralité est violée de la façon la plus flagrante par l'introduction de certains manuels de morale civique que nous avions dès leur apparition signalés à votre vigilance.

» Il en est qui ne sont à vrai dire, que des élucubrations sectaires où la religion est défigurée, où l'histoire est souvent falsifiée ou apparaît le dessein manifeste de détruire la foi, de fausser les idées et de pervertir l'esprit de la jeunesse.

» Tant que NN. SS. les évêques ont pu espérer que l'indignation de tous les cœurs chrétiens suffirait à en faire justice et que le gouvernement ne leur ouvrirait pas l'accès des écoles publiques, ils ont renfermé dans leur cœur leurs douloureuses préoccupations. Mais, après avoir constaté que, sur plusieurs points, ces livres étaient mis, dans les écoles officielles, entre les mains des enfants, tantôt ouvertement et en bravant les réclamations des familles, tantôt subrepticement et en se dérobant à leur contrôle, ils ne pouvaient garder le silence.

» Tenant de Dieu la mission de guider toutes les consciences, celles des parents comme celles des enfants, celles des instituteurs comme celles des prêtres, ils ne pouvaient s'empêcher de proclamer, avec l'autorité qui s'attache à leur

---

FEUILLETON DU 19 FÉVRIER — 40 —

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

XXIV

Le port de Boulogne-sur-Seine

(SUITE)

Humberthe, d'habitude, écoutait assez volontiers ce langage. Cette fois, mal disposée sans doute, elle répondit dédaigneusement :

— Oh ! le sentimental... je vois par M. Pierlaud où ça mène. Quand on est pincé, on néglige les choses sérieuses et on ne fait plus que des bêtises. J'ai réfléchi. Je ne ferai jamais qu'un mariage de convenance, de raison.

— Mais vous me connaissez et j'ai de la raison aussi, s'écria Miclou. C'est même de cela que j'ai le plus, car mes économies...

— Écoutez, Miclou ! Il me semble qu'on marche sur le bateau.

Ils gardèrent le silence.

— Faut-il aller voir ? demanda Miclou.

— Non, non. Ne nous montrons pas, laissons arriver Mlle Fernande. C'est recommandé.

Ils attendirent. Personne ne vint.

— Je disais donc, continua Miclou, que mes économies ne sont pas bien lourdes. J'ai toujours aimé à dépenser largement. Mais je me range. Et, d'ailleurs, Humberthe, pour faire un bon ménage, un cœur passionné et fidèle remplace avantageusement tout le reste.

— Je ne ferai jamais qu'un mariage de raison, répéta Humberthe avec un peu d'impatience.

— C'est entendu, répliqua Miclou. Appelez-le comme vous voudrez, pourvu que vous m'épousiez.

Chose étrange, cette séduisante perspective ne rendit à Miclou sa bonne humeur que pour un temps extrêmement court.

Il remplit le verre d'Humberthe et le sien dont il avala le contenu d'un seul trait. Puis il dit d'un air sombre :

— Humberthe, il faut lâcher monsieur.

Elle ne répondit pas.

— Il n'est que temps, il faut lâcher monsieur, continua-t-il avec force. Monsieur ne fait plus que des folies et finira par nous compromettre.

— Le sentimental murmura Humberthe. Que voulez-vous y faire ? Monsieur est pincé.

— Et il nous fera pincer aussi, mais d'une autre façon, répliqua Miclou. Il a renvoyé Hartel. Quelle bêtise ! Je suis sûr qu'Hartel nous a dénoncés.

— Nous avons passé tout de même, Miclou. Et nous avons passé hardiment, au grand jour, avec d'autres bateaux traînés par le remorqueur.

— J'avoue que M. Pierlaud a un aplomb d'enfer. Il a osé se mettre avec les bateaux du remorqueur. Il voulait arriver vite, arriver à tout prix, pour que nous nous débarrassions de nos alcools et pour que nous venions stationner ici. Mais j'ai bien vu les préposés examiner avec défiance notre chargement de bois. Il y en a même un qui, sans faire semblant de rien, a jeté quelques bûches dans l'eau, se figurant qu'elles étaient creuses et qu'elles ne surnageraient pas à cause des enveloppes de zinc contenant l'alcool. Mais ce n'était pas là qu'il était, heureusement. On n'y a vu que du feu et nous avons passé.

— Eh bien ! alors, Miclou, de quoi vous plaignez vous ?

— Je me plains...

Miclou hésita.

— Et cette demoiselle ? reprit-il.

— Mlle Fernande ?

— Oui, Mlle Fernande. Croyez-vous, telle que nous la connaissons, qu'elle viendra ici volontairement ? Croyez-vous, si elle y vient, que c'est un joli métier de la garder prisonnière comme nous l'avons déjà fait ? Je sais bien qu'elle ne jette pas les hauts cris, ce n'est pas son caractère, et qu'au milieu de la Seine où a toutes les facilités désirables pour surveiller une jeunesse. Si elle appelait du secours, personne ne l'entendrait. En même temps, si on faisait mine de s'approcher, nous ne manquerions pas de bonnes raisons pour expliquer qu'elle est dans son tort. Ce n'est pas là ce qui m'inquiète.

— Qu'est-ce donc ?

— C'est que le rôle qu'on nous fait jouer porte atteinte à notre dignité, répondit Miclou avec conviction. Ne m'avez-vous pas dit maintes fois, quand Mlle Fernande était prisonnière dans cet autre bateau dont on n'a plus entendu parler, que vous étiez humiliée d'être sa geôlière, que vous préfériez de beaucoup faire la fraude ? L'avez-vous dit, oui ou non ? Moi, ce rôle me mystifie, me froisse dans mon orgueil d'homme. Vous-même, Humberthe, vous êtes notoirement chagrinée. J'en prends à témoin votre front triste et rêveur.

Il y eut un silence.

Humberthe médita longtemps sa réponse.

— Le sentiment, dit Humberthe, et vous en tomberez d'accord avec moi, c'est la bouteille à l'encre. Mlle Fernande n'aime pas M. Pierlaud aujourd'hui, c'est peut-être un motif pour qu'elle l'adore demain. J'ai vu...

— Vous m'étonnez, Humberthe !

— N'avez-vous donc aucune expérience ? Le sentiment, vous dis-je, c'est à n'y rien comprendre. Mlle Fernande viendra ici à contre cœur, dans six mois elle ne voudra peut-être plus s'en aller. Mes scrupules, d'ailleurs, sont bien diminués depuis que je sais que M. Pierlaud est décidé à l'épouser. Dès que notre chargement d'alcool a été vidé par les pompes et remisé en lieu sûr, il a quitté Paris en toute hâte pour y faire entrer son autre bateau avant l'arrivée de mademoiselle ici. Il veut en finir avec la fraude ; il veut se retirer des affaires après fortune faite et épouser celle qu'il aime. Voilà pourquoi, quand vous dites : « Il faut lâcher monsieur. » je vous réponds : « pas encore. » Rendons lui un dernier service, qui sera grassement rétribué. Tout va se terminer naturellement. Il n'y a plus que patience à prendre.

— Mais si Mlle Fernande ne vient pas ?

— Alors, ce ne sera pas notre faute.

En ce moment et non loin de là, deux jeunes personnes descendirent de voiture au rond-point de Boulogne, où passe le chemin de fer américain allant à Saint-Cloud.

C'était Fernande, accompagnée de Juliette.

— Nous y voilà ! dit celle-ci avec volubilité. Ah ! mademoiselle, que vous êtes bonne ! Je vivrais cent ans, que je me souviendrais toute ma vie !... Soyez persuadée que ma reconnaissance éternelle...

— Ce que je fais est tout simple, interrompit doucement Fernande. Au moment de partir pour Rambouillet, vous m'avez manifesté le désir d'aller embrasser vos parents, qui résident à Boulogne.

— Oui, mademoiselle, oui... Mais le dérangement que cela vous cause...

— Oh ! il n'est pas grand. Nous en serons quittes pour prendre le chemin de fer à Saint-Cloud jusqu'à Versailles. A Versailles, nous rejoindrons la ligne de Bretagne qui nous conduira à Rambouillet, et ce petit détour ne nous aura pas beaucoup retardées.

— C'est vrai, mademoiselle. Je ne vous en remercie pas moins de votre obligeance. Oh ! mes chers parents !... Vont-ils être contents ! Vous les verrez, mademoiselle, ce sont de bonnes gens... Et les cinq minutes que je vais leur donner leur feront du bonheur pendant au moins six mois.

— Avez-vous des frères et sœurs, Juliette ?

— Non, mademoiselle. Je suis fille unique. C'est mon père et ma mère que nous allons voir.

Au lieu de pénétrer dans l'intérieur de Boulogne, Juliette s'engagea dans une des rues étroites qui vont vers la Seine.

Elle essaya encore de bavarder; mais, en approchant du but de sa criminelle entreprise, sa gorge se serra d'émotion et d'angoisse.

Par instants, la femme de chambre de la marquise d'Amblemont se félicitait de gagner vingt mille francs si facilement. Puis cette facilité même dans l'exécution de son plan la faisait rougir de honte pâlir de remords. Elle s'indignait de livrer ainsi Fernande, qui n'avait pas même le plus léger soupçon d'une trahison.

Cependant Juliette marchait toujours. Elle estimait que son action était abominable, mais elle y persévérait.

Quant à Fernande, elle était calme et souriante.

Lucien devait revenir le jour même à Paris, et la marquise l'avait retenue auprès d'elle jusqu'au retour de son fils.

La marquise avait été profondément touchée de la résolution qu'avait prise Fernande de ne point enlever à sa sœur, Christine de Brussol, son fiancé. Il y avait là un sacrifice sublime, et Mme d'Amblemont aima davantage sa chère protégée en la voyant constamment guidée par les plus nobles sentiments de délicatesse et d'honneur. Mais la marquise savait bien que le mariage de son fils avec Christine était à jamais rompu. Elle ne perdit pas l'espérance d'accorder Fernande à Lucien, qui l'adorait. Seulement, elle fut bien aise d'éloigner la jeune fille pendant quelques semaines, jugeant avec raison que le temps aplanirait bien des difficultés. Il était d'ailleurs plus convenable que Lucien ne se mariât pas aussitôt après sa brouille avec la famille de Brussol.

La marquise s'était donc momentanément séparée de Fernande en lui témoignant la plus grande affection, et cette affection emplissait le cœur de Fernande d'une joie calme et fière, qui jetait comme un reflet doré sur les plus minces incidents de la route.

Toutefois, sans remarquer l'attitude bouleversée de la femme de chambre, elle ne put s'empêcher d'observer que Juliette la menait dans de singuliers chemins.

— Où allons-nous donc ? lui dit elle. Il n'y a plus de maisons par ici.

— Vos parents sont mariniers ?

— Oui.

— Vous ne me l'aviez pas dit.

— Pardon ! j'avais dit à mademoiselle que mon père et ma mère... sont dans le commerce.. Mademoiselle se salit les pieds. Je suis bien désolée... Ah ! voici le bateau de mes parents !

A suivre